



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734 02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

30/01/2015

Dossier complet le

01/04/2015

N° d'enregistrement

FO9315P0016

1. Intitulé du projet

Défrichement de 1.985 ha de la parcelle AC 15 située 249, rue Fernand Léger sur la commune de BIOT (06410) dans le cadre de la création de bâtiments de bureaux

2. Identification du maître d'ouvrage ou du personnel

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS 249 FERNAND LEGER

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

PATRICK CROTTA

RCS / SIRET

e n c o n s t i t u t i o n

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51° a) 36	Défrichement d'une superficie de 1.985ha pour la construction de bâtiments de bureau d'une SHON de 15 000 m²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement de 1.985 ha de [broussaille, d'arbustes et de pins de petite tailles (diamètre 15-20cm)] d'une parcelle de 4.1454 ha.
Pour le création de batiment de bureaux

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement est lié à la demande d'un permis de construire pour la création de bureaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le défrichement sera réalisé par débroussaillage, abattage, arrachage de souches et broyage sur place. Les déchets verts seront utilisés sur place en tant que paillis. Aucune évacuation ne sera ainsi nécessaire.

Le défrichement se fera en [hivers 2016].

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il n'y a pas de phase d'exploitation concernant le défrichement. La phase d'exploitation concernera la construction des bureaux.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation de défrichement, demande de dossier loi sur l'eau et demande de permis de construire pour des bâtiments de bureaux. La SHON totale pour les bureaux est d'approximativement 15 000 m²

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie à défricher	1.985ha
Superficie de la parcelle	4.1454ha
SHON	15 000 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

249, rue Fernand Léger
06410 BIOT

Parcelle AC 15

Coordonnées géographiques¹

Long. 7 ° 03 '44.4" E Lat. 43 ° 36 '57.8" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ____ ° ____ ' ____ " ____ Lat. ____ ° ____ ' ____ " ____

Point d'arrivée : Long. ____ ° ____ ' ____ " ____ Lat. ____ ° ____ ' ____ " ____

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet de défrichement est lié à la réalisation d'un projet de bâtiments de bureaux.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols**Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

Le Terrain est actuellement non exploité, il comporte des broussailles et arbres, en majorité des pins et chênes, de petite taille.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- PLU - Zone UR (ZAC de Sophia Antipolis)
modification N°4 du PLU approuvé le 11 décembre 2014

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotopes ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPR Incendies de Forêt approuvé le 23/06/2008 en zone B1 - Zone de danger modéré
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☒	☐	Site inscrit Bande côtière de Nice à Théoule
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	il n'engendre pas de prélèvement d'eau, donc aucun impact
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucunes modifications des masses d'eau souterraines
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	les matériaux de sol deblais seront utilisés sur le terrain en compensation comme remblais
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	aucunes incidences
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	aucunes incidences

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Il y a consommation d'espace forestiers sur la parti centrale 40% les espaces vert en peripherie de la parcelle sont conservés Ce n'est pas une zone protégé comme Zone N, ni un EBC au PLU de Biot La parcelle est située dans la zone a urbaniser de la ZAC de Sophia à Biot
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	aucun impact
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Aucun risque naturel particulier A noter qu'au PLU de la ville de Biot, le site est concerné par un risque PPR Incendies de Forêt en zone B1 - Zone de danger modéré
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	aucun risque creation de bureaux
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le bruit d'un débroussaillage, abattage et broyage de végétaux de petites tailles sur une courte durée. L'activité des bureaux produit une faible source de bruit durant des horaires definies. Aucune source de nuisances sonore n'est a proximité
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	aucune
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	aucune
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	aucune
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	aucune

Pollutions	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	aucun, ce sont des bureaux
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	aucune connue
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	aucun, ce sont des bureaux
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	aucun, ce sont des bureaux
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	aucun, ce sont des bureaux
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	aucun, ce sont des bureaux le projet est dans la zone de sophia antipolis et sont traitement se fera en adequation avec le cahier des charge de la CASA et de la Mairie de Biot
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	acune

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi :

[Une étude d'impact ne semble pas être nécessaire étant donné la qualité non remarquable des végétaux présents et de plus la localisation du site dans la zone à urbaniser de la ZAC de Sophia à Biot. Une grande partie végétale (plus de 60%) sera préservée en périphérie de la parcelle et d'autre part à proximité des bâtiments (voir documents ci-joint - plan de masse)]

